VILLE DE PESSAC

Vous arrivez à Pessac

Prenez contact avec nous pour obtenir tous les renseignements utiles à votre installation

Nouveaux pessacais

Une fois par an, la Ville de Pessac reçoit les nouveaux arrivants. Pour participer à la réunion annuelle et mieux connaître votre ville et votre quartier, nous vous invitons à prendre contact avec le cabinet du maire à l'adresse suivante : cabinet@mairie-pessac.fr

Pour emménager

Arrêté d'occupation du domaine public

Afin de faciliter votre emménagement, il est possible de faire la demande d'un arrêté d'occupation du domaine public. Pour ce faire vous devez contacter le service Accueil Espaces Publics (coordonnées en abs de page) a minima 15 jours avant votre emménagement. Vous trouverez d'autres informations sur la page Occupation du domaine public.

Démarches utiles

Inscriptions scolaires, inscriptions aux centres de loisirs, inscriptions sur les listes électorales... Vous trouverez l'ensemble des rendez-vous directement en rubrique Démarches en ligne.

Vous avez une demande spécifique ?

Pour toute question relative à votre installation, n'hésitez-pas àsaisir le formulaire de demande d'informations avec l'objet de votre demande.

S'abonner aux lettres d'information de Pessac

Pour recevoir toutes les informations de votre ville, directement dans votre boîte mail,vous pouvez vous inscrire aux lettres d'information en cliquant ici.

DÉCOUVRIR LA VILLE

Vous souhaitez découvrir Pessac ? Ses espaces verts et ses équipements ?Rendez-vous directement dans la rubrique À découvrir.

Sortir à Pessac

Vous souhaitez connaître les prochains événements organisés à Pessac ?

Découvrez sans plus tarder l'agenda !

Transports en commun

Vous trouverez de nombreuses informations en rubrique transports.
Le réseau de Transports TBM (Transports de Bordeaux Métropole) propose une page dédiée aux nouveaux arrivants sur infotbm.com pour tout savoir sur les déplacements en bus, tram, Vcub ou Batcub !

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS